

Procès-verbal de
l'Assemblée générale annuelle (AGA) de
l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Nairne,
tenue le 12 août 2012 à la Base de Plein-Air de Saint-Aimé-des-Lacs.

Membres du conseil d'administration présents :

Messieurs Jean-Louis Côté et Jean-François Laberge et Madame Marie-Andrée Savard

Membres du conseil d'administration absents :

Messieurs Steeve Simard, Michel Fortin, Pierre Côté et Pierre-Olivier Dallaire

1. Mot de bienvenue

A. Demande d'autorisation

M. Pierre Beauchesne demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à ce qu'il agisse à titre d'animateur.

Aucune opposition n'est formulée.

B. M. Jean-Louis Côté, président de l'Association, souhaite la bienvenue aux membres et aux invités présents et il leur présente l'ordre du jour. M. Côté adresse des remerciements à Mesdames Louise Martel, Louise Fortier et Martine Cantin pour leur aide dans l'élaboration du code d'éthique.

C. Fonds Éco IGA : M. Côté informe l'assemblée que tous les barils de récupérateurs d'eau de pluie ont été distribués et remercie particulièrement le marché IGA de Clermont ainsi que l'équipe de M. Pierre Beauchesne pour leur collaboration.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par les membres de l'assemblée d'ajouter trois (3) points à l'article 10 – Varia de l'ordre du jour. Les points se lisent comme suit :

- 10-A M. Claude Jutras demande que soit éclaircie la réglementation concernant la tarification du lavage et de la mise à l'eau des embarcations pour les résidents du Lac Nairne.

10-B M. Paul Warren demande d'envisager la possibilité de limiter la vitesse des embarcations et leur nombre sur le Lac.

10-C M. Paul Warren demande d'étudier la possibilité d'exiger une tarification spécifique pour les non-résidents qui veulent naviguer sur le Lac.

Il est proposé par Mme Louise Martel, appuyé par M. Sylvain Gagnon, d'accepter ces ajouts.

Il est proposé par M. Jeannot Létourneau, appuyé par M. Paul Warren, que le projet d'ordre du jour modifié soit adopté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Présentation des membres du CA 2011-2012

Les membres du conseil d'administration présents sont présentés et leur rôle spécifié.

4. Lecture et acceptation du procès-verbal de l'AGA 2011

M. Jean-François Laberge, secrétaire de l'Association, fait la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Agathe Gagnon, appuyé par M. Alain Desmeules, d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2011.

Adoptée à l'unanimité.

5. Présentation des états financiers et du rapport des vérificateurs

M. Jean-François Laberge, trésorier de l'Association, fait la présentation des états financiers.

Mme Louise Martel, vérificatrice, présente son rapport qui fait état de la conformité des états financiers et de la saine gestion de l'Association par ses dirigeants. Elle demande que des vérifications soient faites concernant la réalisation de l'entente avec la Municipalité, plus spécifiquement en rapport au respect de l'échéancier des versements prévus et des sommes à recevoir.

Il est proposé par M. Jacques Tremblay, appuyé par M. Jeannot Létourneau, d'adopter les états financiers.

Adoptée à l'unanimité.

6. Plan directeur de l'eau (Plan d'intervention) CIMA+ et l'Université Laval

M. Jean-Louis Côté présente l'état de la situation concernant les démarches entreprises avec l'Organisme des bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV-Charlevoix-Montmorency), la firme d'experts CIMA+ et l'Université Laval.

M. Côté demande l'appui de l'assemblée pour finaliser l'entente avec CIMA+ et l'Université Laval afin de se doter d'un plan d'intervention qui serait intégré dans le Plan directeur de l'eau de l'OBV-Charlevoix-Montmorency. Pour se faire, les travaux doivent être finalisés pour le mois d'avril 2013, ce qui laisse très peu de temps à l'Association.

Cette entente de plus de 31 000 \$ obligera l'Association à trouver d'autres sources de financement, car celle-ci n'a pas actuellement les ressources financières pour faire face à cette obligation.

Il est proposé par M. Louis-Guy Dansereau, appuyé par Mme Denise Angers, de poursuivre et de finaliser l'entente intervenue.

Adoptée à l'unanimité.

Une motion de félicitations est adressée à M. Jean-Louis Côté pour le travail accompli.

7. Modifications du règlement

Deux modifications au règlement sont présentées à l'assemblée et une troisième doit faire l'objet d'une étude :

1. Modification concernant le nombre d'administrateurs, l'article 5.1, intitulé CONSEIL D'ADMINISTRATION soit modifié pour se lire comme suit :

L'Association sera administrée par un Conseil d'administration comptant au minimum sept (7) membres élus à l'Assemblée générale annuelle.

La durée du mandat des administrateurs est de deux (2) ans, renouvelable, dont quatre (4) sont élus lors des années paires et trois (3) lors des années impaires.

2. L'article 2, intitulé MEMBRES, doit se lire comme suit :

Les membres-propriétaires ou locataires :

Tout propriétaire ou locataire, son conjoint ou les membres de sa famille immédiate, dont la propriété est située dans l'une des trois zones de villégiature ceinturant le Lac Nairne, qui paie la taxe de secteur de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, est d'office membre de l'Association.

Il est proposé par M. Michel D'Amour, appuyé par M. Sylvain Gagnon, d'accepter ces modifications. Adoptée à l'unanimité.

3. Modification quant à l'ouverture de l'Association aux « non-membres »

Cette modification doit être éclaircie et une notion de tarification pour ceux qui ne paient pas la taxe verte doit être regardée. Le tout sera présenté à la prochaine AGA, en 2013. Après présentation et acceptation le cas échéant, le règlement sera modifié en conséquence.

8. Période de questions

M. Paul Warren demande aux membres de l'assemblée leurs impressions quant à l'emplacement actuel des bouées. Selon lui, les corridors réservés aux activités nautiques non motorisées sont trop exigus. Les avis des membres sont partagés sur le sujet et M. Jean-Louis Côté précise que les bouées sont placées sensiblement aux mêmes emplacements que par les années passées. Elles sont distribuées au moyen d'un GPS et leur emplacement doit tenir compte de la profondeur du lac (entre 10 et 12 pieds, au minimum).

Une demande est faite pour que le règlement et les procès-verbaux soient mis en ligne sur le site Web de l'Association. Cette demande est acceptée et sera traitée selon les disponibilités du webmestre.

Il est proposé par M. Jacques Tremblay, appuyé par M. Michel D'Amour de fermer la période de questions.

Adoptée à l'unanimité.

9. Élection des administrateurs

Cinq (5) personnes ont été proposées :

M. Alain Bergeron par M. Simon Laberge

M. Claude Boivin par M. Jean-François Laberge

Mme Louise Fortier par M. Claude Jutras

Mme Marie-Josée Lemelin par M. Jean-François Laberge

M. Jeannot Létourneau par Mme Louise Martel

Le règlement modifié au point 7 de l'ordre du jour permet dorénavant un nombre illimité d'administrateurs, et aucune opposition n'a été formulée par l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

10. Varia

10-A M. Claude Jutras demande que soit éclaircie la règle concernant la tarification du lavage et de la mise à l'eau des embarcations pour les résidents du Lac Nairne.

Le CA étudiera la question et interviendra auprès de la Municipalité afin de proposer certaines modifications aux règlements municipaux qui régissent la Base de Plein-Air.

10-B M. Paul Warren demande que soit envisagée la possibilité de limiter la vitesse des embarcations motorisées et leur nombre sur le Lac.

Il est proposé par M. Paul Warren, appuyé par Mme Denise Angers, que le CA se penche sur cette question.

Adoptée à l'unanimité.

Quant à la vitesse, la problématique réside dans la façon de faire respecter les limites. Le CA ne fera pas d'intervention en ce sens.

10-C M. Paul Warren demande s'il est possible d'exiger une tarification spécifique pour l'usage du Lac pour les non-résidents qui naviguent sur le Lac.

Il est proposé par M. Paul Warren, appuyé par M. Philippe Rouleau, que le CA intervienne auprès de la Municipalité sur la possibilité d'instaurer un tarif différent pour le lavage et la mise à l'eau des embarcations des non-résidents. De plus, les sommes supplémentaires ainsi générées pourraient être remises à l'Association pour aider au financement de ses activités.

Adoptée à l'unanimité.

11. Hommage à M. Lajoie

Mme Louise Martel remet la plaque commémorative à la conjointe et aux autres représentants de la famille présents.

12. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Nicole Lefrançois, appuyée par M. Damien Lapointe.

Adoptée à l'unanimité.